

1200 fuitler
1811

MAIRIE de la Gante

ARRONDISSEMENT de Woulers

Du 12 au 18 Juin an mil huit cent quarante-neuf, à trois heures du soir
 ACTE DE MARIAGE de Joseph Wignacour Mariage
 âgé de quarante ans, né à Bruxelles département de Brabant
 de Mariage le vingt-neuf du mois de février mil
 huit cent quarante profession de cultivateur domicilié
 à Woulers département de Woulers fils majeur d'un père
Joseph Wignacour en son vivant profession de cultivateur
 domicilié à Bruxelles département de Brabant et de sa mère
Catherine Wignacour épouse de Joseph Wignacour décédée le vingt
deux du mois de février mil huit cent quarante profession de
Mariage en son vivant profession de cultivateur domicilié à
Woulers département de Woulers
 Et de Marie Wignacour épouse de Joseph Wignacour domiciliée
 à Woulers département de Woulers
 âgée de vingt ans, née à Bruxelles département de Brabant
 le vingt du mois de juin mil huit cent vingt domiciliée
 à Woulers département de Woulers fille majeure de
Joseph Wignacour en son vivant profession de cultivateur
 domicilié à Woulers département de Woulers
 et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur
 domiciliée à Woulers département de Woulers

1811
Wignacour
Joseph Wignacour
de
Woulers
mariage Wignacour

Les actes préliminaires sont à la publication de mariage faite par moi Officier public de l'état civil, le 12 au 18 Juin 1811, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.
 Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Mariage Wignacour et l'autre Marie Wignacour.
 En présence de Mariage Wignacour domicilié à Woulers département de Woulers âgé de quarante ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à Woulers département de Woulers âgé de vingt ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers.
 Après quoi, moi Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par laquelle Mariage Wignacour et Marie Wignacour ont déclaré devant moi et devant les témoins que devant eux se faire et accomplir le mariage.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Mariage Wignacour et l'autre Marie Wignacour.

En présence de Mariage Wignacour domicilié à Woulers département de Woulers âgé de quarante ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à Woulers département de Woulers âgé de vingt ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers.
 Et de Mariage Wignacour en son vivant profession de cultivateur domicilié à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers.
 Et de Marie Wignacour épouse de Joseph Wignacour domiciliée à Woulers département de Woulers âgée de vingt ans, née à Bruxelles département de Brabant le vingt du mois de juin mil huit cent vingt domiciliée à Woulers département de Woulers fille majeure de Joseph Wignacour en son vivant profession de cultivateur domicilié à Woulers département de Woulers et de sa mère Catherine Wignacour en son vivant profession de cultivateur domiciliée à Woulers département de Woulers.

Après quoi, moi Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par laquelle Mariage Wignacour et Marie Wignacour ont déclaré devant moi et devant les témoins que devant eux se faire et accomplir le mariage.

Mariage Wignacour Marie Wignacour
Mariage Wignacour Marie Wignacour
Mariage Wignacour Marie Wignacour

1200 fuitler
1811

MAIRIE de la Gante

ARRONDISSEMENT de Woulers



1811
Bernard
Joseph

Langier
Joseph Bernard
année.

Du 12 au 18 Juin an mil huit cent quarante-neuf, à cinq heures du soir
 ACTE DE MARIAGE de Joseph Bernard
 âgé de vingt ans, né à la Gante département de Woulers
 de Langier le vingt du mois de octobre mil
 huit cent quarante profession de cultivateur
 domicilié à la Gante département de Woulers fils majeur d'un père
Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur
 domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère
Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante
 département de Woulers
 Et de Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur
 domicilié à la Gante département de Woulers
 âgé de vingt ans, né à la Gante département de Woulers
 le vingt du mois de octobre mil huit cent vingt domicilié
 à la Gante département de Woulers fils majeur de
Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur
 domicilié à la Gante département de Woulers
 et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante
 département de Woulers

Les actes préliminaires sont à la publication de mariage faite par moi Officier public de l'état civil, le 12 au 18 Juin 1811, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.
 Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Joseph Bernard et l'autre Marie Bernard.
 En présence de Joseph Bernard domicilié à la Gante département de Woulers âgé de vingt ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.
 Et de Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.
 Et de Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers âgée de vingt ans, née à la Gante département de Woulers le vingt du mois de octobre mil huit cent vingt domiciliée à la Gante département de Woulers fille majeure de Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1^{er} du Code civil, sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Joseph Bernard et l'autre Marie Bernard.

En présence de Joseph Bernard domicilié à la Gante département de Woulers âgé de vingt ans, profession de cultivateur en son vivant domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.
 Et de Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.
 Et de Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers âgée de vingt ans, née à la Gante département de Woulers le vingt du mois de octobre mil huit cent vingt domiciliée à la Gante département de Woulers fille majeure de Joseph Bernard en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Gante département de Woulers et de sa mère Marie Bernard épouse de Joseph Bernard domiciliée à la Gante département de Woulers.

Après quoi, moi Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par laquelle Joseph Bernard et Marie Bernard ont déclaré devant moi et devant les témoins que devant eux se faire et accomplir le mariage.

Joseph Bernard Marie Bernard
Joseph Bernard Marie Bernard
Joseph Bernard Marie Bernard